



Saint-Jean-d'Angély, le 15 septembre 2026

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2026_ST_DEC37**

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D2 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 2 avril 2026 portant délégation à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L. 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2023_ST_DEC08 du 24 mai 2023 donnant bail à loyer, à titre professionnel à AXYS FORMATION, d'une partie du bien immobilier situé 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély,

Considérant la diminution de surface louée par AXYS FORMATION (moins de 50 m²) depuis le 8 septembre 2026,

D É C I D E

Article 1 : De conclure un avenant n° 6 au bail professionnel, signé avec AXYS FORMATION pour des locaux situés 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély.

Au vu de la surface louée, les frais d'accès à la fibre seront de 50€ / mois à compter du 1^{er} octobre 2026.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE**par télétransmission au contrôle de légalité**

sous le n° 017-211703475-20260915-2026_ST_DEC37-DE

AR Prefecture le 18/09/2026

et par publication dématérialisée le 18/09/2026